

PAR NICOLAS CLERY, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET DE GESTION

MEMBRES DE LA COMMISSION

Nicolas Cléry, Président

Jean Bertrand

Magali Valois

Cyrille Dimey, Trésorier FFE

Olivier Delabarre, Trésorier FFE adjoint

PREAMBULE

Le rapport présenté ci-après a été établi dans des circonstances précipitées eu égard aux délais liés à la mise à disposition des documents nécessaires à sa préparation, et à la rencontre tardive entre la CCEG représentée par Jean Bertrand, l'expert-comptable, le commissaire aux comptes et les dirigeants fédéraux. Les éléments retenus sont les plus significatifs dans leur montant qui impacte fortement le résultat budgétaire.

En outre, il convient de rappeler que les résultats budgétaires 2016 couvrent une période qui a connu quatre présidents différents. Deux d'entre eux, dont l'actuel, ont assuré cette fonction pendant moins d'un mois sur l'année 2016, ils n'ont eu ni le temps, ni les moyens d'agir pour l'influencer significativement.

BUDGET 2016 : RESULTATS

Le résultat positif de 57 211 € apporte sa première pierre à la reconstitution des fonds propres de la fédération. Il est supérieur à l'estimation de la CCEG (31 300 €) publiée avant l'assemblée générale électorale. Ce résultat eut été supérieur sans la perte de la créance de St Paul les Trois Châteaux (29 000 €). A son sujet il a été fait remarquer que la CCEG avait demandé l'an passé de la provisionner jugeant son caractère irrécouvrable, ce qui lui a été refusé.

Les dépenses ont été globalement contenues, mais des charges **non inscrites au budget** ont réduit le résultat potentiel. Il en est ainsi de la situation salariale des employés (cf. rapport du trésorier fédéral) et de la provision pour divers litiges pour un total de 57 903 €.

La CCEG attire l'attention des clubs sur le montant des dettes « clubs » qui s'élèvent à fin décembre 2016 à 28 000 € ; 340 clubs sont concernés dont 43 totalisent à eux seuls la moitié de cette somme. La CCEG fait remarquer que sur cette somme les parts revenant aux ligues ont été intégralement versées, ce qui accroît d'environ 14 000 € le manque à gagner de la fédération. Il est donc demandé au Président d'étudier les moyens de mettre un terme à cette situation qui perdure depuis plusieurs années. De même, le recouvrement des factures émises n'est pas poursuivi comme il se devrait, c'est ainsi que les comptes de 2016 enregistrent une provision pour irrécouvrables de 10 800 €. L'absence de procédures adaptées à ces problématiques, est source de pertes financières substantielles qui réduisent le résultat d'autant, ce qui est évalué sur cet exercice à environ 50 000 €.

Le secteur BOUTIQUE laisse apparaître une rentabilité (+21 000 €) qui pose question puisqu'il n'intègre visiblement pas les charges de main d'œuvre et autres frais d'acheminement des colis. Sa pertinence économique n'est toujours pas prouvée, la situation étant restée en l'état après l'AG de mars 2016. Interrogé sur son avenir, le président KOUATLY nous a informés de la reprise de l'étude sur son externalisation. La FFE bénéficiant de la récupération de la TVA (au prorata), il est nécessaire d'intégrer cet avantage au calcul économique déterminant les options possibles.

BUDGET 2017 :

Il traduit, outre les dépenses structurelles relativement incompressibles, les choix « politiques » de la nouvelle équipe fédérale, sur lesquels la CCEG n'a pas vocation à intervenir. Le niveau de détail fourni montre un souci d'appréhender le plus complètement possible les besoins. Elle constate que globalement le budget est largement équilibré et que l'excédent prévu doit permettre de faire face aux dépenses imprévisibles à ce jour. Toutefois celui-ci dépend intégralement du niveau de réalisation des partenariats (90 000 €), dont il nous a été donné l'assurance de l'engagement des partenaires, et de la prise en charge du coût des contreparties dans les dépenses. Il nous a été donné les informations relatives à l'assignation dont faisait l'objet la FFE et par laquelle 530 k€ de dommages et intérêts sont réclamés. L'absence de provision dans le budget a été justifiée par l'avis de notre avocat et de celui d'un confrère sollicité pour avis.

SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS FAITES LORS DE L'AG DU 30 MARS 2016 :

Le rapport du trésorier ne fait pas explicitement référence aux remarques faites par la CCEG sur la situation patrimoniale et financière de la fédération et des engagements financiers que cela impose. Il en est ainsi de la constitution de la provision constatant les droits acquis par les salariés (indemnité de départ en retraite). Sur ce point le commissaire aux comptes nous a précisé qu'il n'y avait aucune obligation légale, cela pouvant figurer tout au plus dans les engagements hors bilan. Cette possibilité sera examinée au cours de cet exercice.

Pour la date d'arrêté des comptes, établis en année civile plutôt que sur la saison sportive, la nouvelle équipe fédérale entend traiter ce problème avec le ministère. À noter que tant le commissaire aux comptes que l'expert-comptable approuveraient ce changement.